Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213501364-20251201-VIRCRE3BDGPRIN-DE

D-2025-130

Département d'Ille-et-Vilaine
Ville de JANZÉ

DECISION DU MAIRE

OBJET : VIREMENTS DE CREDITS N°3 BUDGET PRINCIPAL 2025

Le Maire de la Commune de JANZÉ,

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DL2025-024 du 12/03/2025 de vote du budget primitif 2025, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 591 066.83 euros

- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 679 066.85 euros

Vu le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité avant cette décision :

Dépenses imprévues en fonctionnement	591 066.83 €
Dépenses imprévues en investissement	675 966.85 €

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est décidé de procéder aux virements de crédits suivants afin d'engager les dépenses nécessaires à la bonne exécution du budget.

Budget	Section	Op°	Cpte	Fct°	Objet	Montant
PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	95	2031	020	Aménagements urbains	80 000,00
PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	97	2031	020	Aménagement de l'ancien hôpital	2 000,00
PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	90	2312	510	Skate park	10 000,00
PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	96	2315	845	Piste cyclable Janzé-Brie	20 000,00
PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	10	2315	845	Voirie	10 000,00
PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	27	2315	01	Nouveaux projets	- 112 000,00
PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	21	2031	020	Etudes	- 10 000,00

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213501364-20251201-VIRCRE3BDGPRIN-DE

Budget	Section	Op°	Cpte	Fct°	Objet	Montant
PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		61558	512	Entretien éclairage public	5 000,00
PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		65888	01	Autres charges de gestion courante	- 5 000,00

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :

Dépenses imprévues en fonctionnement	586 066.83 €
Dépenses imprévues en investissement	553 966.85 €

ARTICLE 2 : exécution de la décision

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier de Vitré sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine et publiée selon les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Janzé, le 01/12/2025

Le Maire,

Hubert PARIS

